



Département de l'EURE
Arrondissement d'EVREUX
Canton LE NEUBOURG
Mairie d'IVILLE

Arrêté n°6/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur
Rue du Val
Pendant la durée des travaux
Fermée à la circulation

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les textes d'application

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la circulation pendant la durée des travaux de « **réfection de voirie** ».

ARRETE

Article 1^{ER}: La circulation et le stationnement seront interdits pendant la durée des travaux de « **réfection de voirie** » à partir du 25/08/2025 : **Rue du Val**
Ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours et de sécurité.

Article 2 : Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront mises en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3: Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité des rues concernées.

Fait à IVILLE,
Le mardi 19 août 2025
Le Maire,
Jean-Paul LEGENDRE

